



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE**

-----  
**ANNÉE 2022 – Numéro 83 du 26 décembre 2022**  
-----

**DIRECTION CENTRALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE HAUTE-MARNE**

Service de Gestion opérationnelle

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'Administration Générale au Commandant Philippe DE BRITO, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Saint-Dizier



*Direction centrale de la sécurité publique*  
*Direction départementale de sécurité publique de Haute-Marne*  
*Service de gestion opérationnelle*

**ARRÊTÉ**  
portant subdélégation de signature  
en matière d'Administration Générale

Le directeur départemental de la sécurité publique,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°52-2022-03-00073 du 07 mars 2022 portant délégation de signature à M. GARNIER Arnaud, directeur départemental de la sécurité publique de Haute-Marne ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Subdélégation de signature est accordée au Commandant Philippe DE BRITO, Adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Saint-Dizier, à l'effet de signer tous les actes administratifs relatifs à l'engagement juridique des frais de missions et de fonctionnement régie imputés sur le chapitre 0176-DEST-D052 du budget du ministère de l'intérieur, les dépenses de matériel et de fonctionnement, d'un montant maximum de 3 500 € au titre d'une année civile et le paiement aux fonctionnaires des services actifs de la Police Nationale des frais de mission ;

**Article 2** : Le directeur départemental de la sécurité publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Marne et dont une copie sera adressée à M. le directeur départemental des finances publiques de Moselle.

Fait le 26/12/2022

Arnaud GARNIER

